



CHAMPIONNAT ENDURANCE TOUT TERRAIN LMNA DSN MOTOS REGLEMENT 2025

PREAMBULE

Tous les clubs affiliés FFM de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE peuvent prétendre organiser une épreuve du championnat D'ENDURANCE TOUT TERRAIN. Les épreuves se dérouleront aux dates et lieux suivants La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des Championnats et ses catégories.

Le Championnat de France des Régions d'Endurance Tout-Terrain se déroulera Le 16 février 2025 à Cussac (87)

CALENDRIER

<u>Le calendrier de ce championnat est disponible sur le site LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org : rubrique Calendrier</u>

SOMMAIRE

| Article 1. TITRES ET RECOMPENSES | 2 |
|---|---|
| Article 2. COUREURS ADMIS | |
| Article 3. DROITS D'ENGAGEMENT | 2 |
| Article 4. CLASSEMENT | 3 |
| Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES | 4 |
| Article 6. ÉQUIPEMENT DU PILOTE | |
| Article 7. SPECIFICATIONS DES MACHINES | |
| Article 8. DUREE DE COURSE | 5 |
| Article 9. ESSAIS | 5 |
| Article 10. ORDRE DE DEPART | 5 |
| Article 11. CHANGEMENT DE PILOTE | 6 |
| Article 12. RAVITAILLEMENT CARBURANT | |
| Article 13. REPARATIONS | |
| Article 14. RECLAMATIONS | |
| Article 15. CIRCUIT | 7 |
| Article 16. HORAIRES | 7 |
| Article 17. REMISE DES PRIX | 7 |
| Article 18 SANCTIONS | 7 |

Article 1. TITRES ET RECOMPENSES

Les titres de champion de Ligue Nouvelle Aquitaine d'Endurance TT seront décernés aux trois premiers pilotes dans les catégories suivantes :

| Catégories | Sous-catégories | Description | Age d'accès | |
|------------|-------------------------|---|----------------------|--|
| | OPEN | A partir de 125cc | | |
| SOLO | VETERAN | 37 ans* | A partir de 15 ans** | |
| 3010 | JUNIOR | Moins 23 ans au 1 ^{er} janvier* | | |
| | FEMININE | Féminine | | |
| | OPEN | De 100cc à 500cc 2T / De 175cc à 600cc 4T | | |
| мото рио | MX1 | De 100cc à 125cc-2T / De 175cc à 250cc 4T | A partir de 15 ans** | |
| | VETERAN | A partir de 37 ans* | A partir de 13 ans | |
| | FEMININE | Féminine | | |
| | TROPHEE PARENTS/ENFANTS | | A partir de-15 ans** | |
| | SCRATCH | Toutes Catégories | | |
| QUADS * | VETERAN | A partir de 40 ans* | A partir de 15 ans** | |
| | FEMININE | Féminine | | |
| QUADS DUO | OPEN | Toutes Catégories | A partir de 15 ans** | |

^{*} au 1er janvier de l'année en cours / ** La veille de la manifestation

Article 2. COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Ligue d'Endurance Tout-Terrain MOTO ou QUAD, il faut posséder une licence NCO/NJ3C et être licencié dans la Ligue Nouvelle Aquitaine pour prétendre marquer des points. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (licence disponible sur l'intranet fédéral) sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Ligue (classement à la journée uniquement).

Article 3. DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site Engage Sports : Adresse du site : ffm.engage-sports.com

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

- **75€** pour la catégorie MOTO SOLO
- 110€ pour la catégorie MOTO DUO
- **75**€ pour la catégorie QUAD
- **110€** pour la catégorie Trophée QUAD DUO

Pour les pilotes s'inscrivant moins de <u>15 jours</u> avant la date de l'épreuve, une pénalité financière de <u>15 €</u> sera appliquée et sera paramétrée sur Engage-Sports.

Lors de la première demande d'engagement, les pilotes pourront demander un numéro à l'année. Le numéro de course sera attribué pour tout le championnat.

En cas de besoin, les numéros de course attribués aux licences à la journée ou aux pilotes hors ligue pourraient être réattribués.

| Catégories | Numéros de course | Plaques | |
|-------------------|------------------------------|---|--|
| MOTO DUO | Entre 800 et 999 pour Cussac | Fonds de plaques blanc et numéros noirs | |
| WIOTO DOO | Entre 1 et 299 après Cussac | Ou | |
| MOTO SOLO | Entre 300 et 799 | Fonds de plaques noir et numéros blancs | |
| QUADS | De 1 à 499 | Fonds vert numéros blancs Plaque perpendiculaire type aileron | |
| Trophée QUADS DUO | De 500 à 999 | | |

Tout désistement doit être réalisé par le pilote sur son espace Engage-Sports : ffm.engage-sports.com Les engagements en ligne seront clos le jeudi soir précédant la manifestation.

Annulation d'une épreuve ou d'une journée de course

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

Toute annulation, en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de refus préfectoral, intervenant dans les 48 heures avant la manifestation, entraînera une retenue de 20€ sur les droits d'engagement pour la pérennité du club organisateur.

Article 4. CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Un classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours et du temps effectué par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours, qui sera déclaré vainqueur.

Dès l'arrivée, les motos ou les quads des cinq premiers pourront être mis en parc fermé.

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto ou le quad classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classé un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier. Les stands seront fermés 5 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers.

En cas de modification du temps de course en raison des conditions de sécurité des pilotes, les points seront entièrement attribués si au moins la moitié du temps de course a été réalisé.

Des points seront attribués aux 20 premiers de chaque catégorie, selon la grille suivante : : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points.

Pour le classement du Championnat les 9 meilleurs résultats seront pris en compte.

Lors de la dernière épreuve au championnat une bonification de 10 points sera attribuée aux pilotes qui franchiront la ligne d'arrivée.

Pour le pilote effectuant une épreuve du **Championnat de France** des Régions d'Endurance TT, en concurrence de date avec une épreuve de ligue, marquera le nombre de points suivant la place qu'il aura obtenu dans sa catégorie, majoré d'un forfait de 8 points. Dans la limite totale de **25** points.

Il est impératif que le pilote le signale par mail au secrétariat de la ligue en charge de la commission Enduro : gwenaelle@Imna.email au plus tard dans la semaine précédant l'épreuve.

Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison sur le site <u>ffm.engage-sports.com</u> et sur le site de la LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org

Administratif

Les pilotes doivent être en mesure de présenter leur licence (à l'année ou une manifestation).

Technique

Les pilotes sont tenus de présenter leur(s) machine(s) et leurs équipements prévus à l'article 6.

Article 6. ÉQUIPEMENT DU PILOTE

Casque (Normes ECE 22/05 ou 22/06) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc).

Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05 **ou 06**. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

Vêtements

Pendant les activités, les pilotes doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras entièrement recouverts, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE (et/ou label FFM) : EN 14021, EN 1621-2 ou EN 1621-3 (figure sur une étiquette cousue sur l'équipement).

Les Tear-off sont interdits **y compris avec un dispositif de stockage**. En cas d'utilisation, le pilote peut être disqualifié.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite. Seule la production de la Commission LMNA est autorisée à réaliser des images.

Article 7. SPECIFICATIONS DES MACHINES

MOTO

Les béquilles sont interdites. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boite. Tous les motocycles doivent être équipés d'un coupe-circuit. Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses. Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

Les motos électriques seront acceptées si elles respectent la réglementation fédérale en vigueur.

QUAD

Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boite de vitesse.

Un coupe circuit doit être relié au pilote.

Les quads et quadricycles doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège.

Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar. Afin d'éviter toutes intrusions des pieds des pilotes entre les roues arrière et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100mm ou être équipées d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bar et le garde boue arrière.

Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes (112 db) en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité "niveau sonore des machines.

La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides de fixation du guidon. Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.

La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T. Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon. Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

Le carburant autorisé est l'essence sans plomb vendue en Station-Service publique du type SP95 ou SP98. L'utilisation d'un tapis environnemental lors de toute intervention sur le quad ou la moto est obligatoire. (Il devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimums sont 200x100 cm).

Si un pilote se voit refuser le départ pour non-conformité le droit d'engagement ne lui sera pas restitué.

Article 8. DUREE DE COURSE

Chaque épreuve se déroulera (pour les pilotes à partir de 15 ans) :

Sur une manche d'une durée de 3 heures pour les MOTOS SOLO et entre 5 heures et 6 heures pour les DUO. Pour les QUADS : Sur 1 manche comprise entre 2h30 et 3 heures maximum ou de 2 manches d'une durée de 1h30 chacune (l'ordre de départ devant être identique pour les deux manches).

Article 9. ESSAIS

Chaque organisateur devra prévoir une séance d'essais sous la forme :

1 Tour de reconnaissance minimum.

Pour les DUO avec 2 motos ou 2 quads, les 2 pilotes participent aux essais en même temps.

Pour les DUO avec 1 seule moto ou 1 seul quad, les pilotes participent aux essais l'un après l'autre.

Article 10. ORDRE DE DEPART

Pour l'épreuve d'ouverture du championnat la mise en grille s'effectuera par ordre de numéro.

Pour les épreuves suivantes les **vingt** premiers pilotes partiront suivant le classement **provisoire** scratch-**dans l'ordre énoncé à l'article 1**. Les autres pilotes seront placés sur la grille suivant l'ordre d'inscription sur engage sport.

Pour la manche MOTO la mise en place des machines sur la ligne de départ se fera de la façon suivante :

- En premier les pilotes DUO
- En second les pilotes SOLOS.

Le départ sera donné, style « Le Mans », un genou à terre.

Pour la manche QUAD la mise en place des machines sur la ligne de départ se fera de la façon suivante :

- En premier les pilotes SOLOS
- En second les pilotes Trophée DUOS

Le signal sera donné **par l'officiel désigné** par le Directeur de Course. Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit.

Le drapeau vert **sera mis pour** autoriser le démarrage à la poussette pour lequel le pilote peut être aidé d'un mécanicien.

Article 11. CHANGEMENT DE PILOTE

Un concurrent ne peut faire partie que d'un seul équipage à la fois.

Si en cours de saison, un équipier se porte forfait, il ne pourra se faire remplacer par un autre pilote et continuer à marquer des points pour les épreuves suivantes : L'équipage sera donc forfait ! Le pilote n'ayant plus d'équipier pourra reconstituer un nouvel équipage, mais ne cumulera pas les points déjà attribués avec l'équipage précédent.

Cas particulier d'un changement de pilote autorisé pour les endurances en duo :

Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit, pourra être remplacé par son coéquipier. Celui-ci se fera après avis du directeur de course. Le tour dans lequel le pilote aura été accidenté ne sera pas pris en compte. Le changement aura lieu dans les stands de ravitaillement et plus précisément dans leur boxe. Il est interdit de stationner sur l'allée.

Pour les autres types de compétition, le changement de pilote n'est pas autorisé.

Article 12. RAVITAILLEMENT CARBURANT

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc pilote. Chaque concurrent devra posséder un stand d'environ 9 m². Il devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur pour feu d'hydrocarbure.

Pour les motos électriques chaque concurrent devra posséder un extincteur au lithium. Le stand des motos électriques doit être isolé des motos thermiques.

Il est strictement interdit de fumer sur le stand.

Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, au mécanicien, au panneauteur, à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction.

Les animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans le parc de ravitaillement.

Le ravitaillement s'effectuera moteur arrêté, dans le box même pour le changement de pilote (ravitaillement sous pression interdit).

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbante et de taille adaptée au véhicule.

Article 13. REPARATIONS

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote.

Les réparations devront être effectuées au stand. Seules les pièces marquées à la peinture ne pourront être remplacées.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne, elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être contrainte à la réparation par la direction de course.

Dans le cas d'une endurance à 2 pilotes, en cas de panne totale sur la piste, le pilote devra avertir la direction de course avant de donner son transpondeur ou brassard à son coéquipier. Dans ce cas, le tour effectué ne sera pas pris en compte.

Article 14. RECLAMATIONS

Les réclamations seront formulées par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elles devront être accompagnées d'un chèque de 75 € qui sera restitué au plaignant si le bien fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire, la somme sera reversée à la Ligue.

Article 15. CIRCUIT

Le circuit devra correspondre aux définitions des RTS Endurance Tout Terrain en vigueur.

Article 16. HORAIRES

2 Horaires types (pouvant être adaptés selon les besoins sur les règlements particuliers)

| Horaire N°1 | | ou | Horaire N°2 | |
|---------------|--------------------|----|---------------|--------------------|
| 1 Tour | Essai quad | | 1 Tour | Essai moto |
| | Départ course quad | | | Départ course moto |
| 2h30 | Arrivée quad | | 3 heures | Arrivée solo |
| 1 Tour | Essai moto | | 5 ou 6 heures | Arrivée DUO |
| | Départ course moto | | 1 Tour | Essai quad |
| 3 heures | Arrivée solo | | | Départ course quad |
| 5 ou 6 heures | Arrivée DUO | | 2h30 | Arrivée quad |

Article 17. REMISE DES PRIX

L'organisateur devra prévoir des récompenses au moins pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Article 18. SANCTIONS

| Le Jury pourra infliger un arrêt de 1mn ou 30 sec. | (STOP AND GO) |
|--|--|
| à un pilote pour toute infraction constatée. | (5.5.7.11.2.65) |
| A la 2ème infraction : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Machine non-conforme au contrôle technique : | Départ refusé |
| Plaques à numéros manquantes : | Départ refusé |
| Plaques à numéros illisibles : | Tour non comptabilisé |
| Ravitaillement en dehors des stands : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Demi-tour sur la piste et roulage en sens inverse du sens de la course : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Réparation contraire au règlement : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Changement de pilote duo après une panne sans avertir la direction de course : | 2 tours de pénalité |
| Couper le balisage volontairement : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Non-respect du signal d'un commissaire : | STOP and GO 30s |
| Vitesse excessive dans les stands : | STOP and GO 30s |

| Pour un assistant sans bracelet dans les stands : | |
|---|--|
| 1er avertissement : | STOP and GO 30s |
| 2ème avertissement : | 1 Tour de pénalité |
| Fumer dans les stands : | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Changement de pilote en dehors des stands : (sauf cas prévu à l'article 11) | Sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Moto stationnée dans l'allée des stands : | STOP and GO 30s |
| Départ à la poussette avant le drapeau vert : | STOP and GO 1 min |
| Perte transpondeur : | 1 Tour de pénalité |
| Non utilisation du tapis environnemental | |
| 1er avertissement : | STOP and GO 30s |
| 2ème avertissement : | Disqualification |
| | |

RAPPEL

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve (circuit, parc ravitaillement...) avant, pendant et après la course. (La sanction décidée par le jury de l'épreuve s'applique au pilote). En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.

L'utilisation des écrans de lunettes jetables (Tear off) est interdite.